

# Déterminés à accélérer les progrès vers la paix : Déclaration des coprésidents de la Coalition des volontaires.

14.7.2026 - | Présidence de la République française

**Les membres de la Coalition des volontaires se sont réunis aujourd'hui à Paris. Forts des résultats du Sommet du G7 à Évian et du Sommet de l'OTAN à Ankara, qui ont encore renforcé notre détermination et notre unité, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'Ukraine, qui défend sa liberté, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et contribue de façon décisive à la sécurité euro-atlantique.**

Nous rendons hommage au courage et à la résilience du peuple ukrainien et nous saluons les récents succès ukrainiens sur le champ de bataille. Nous condamnons les attaques impitoyables de missiles et de drones menées à grande échelle par la Russie sur des villes ukrainiennes avec un bilan dévastateur sur les civils.

Un large consensus s'est dégagé parmi les pays participants sur les points suivants :

## I. Négociations de paix

Nous restons déterminés à instaurer une paix juste et durable en Ukraine, conformément aux principes du droit international, notamment la Charte des Nations unies, qui préservera les intérêts de l'Ukraine et les nôtres en matière de sécurité.

Dans ce contexte, nous réitérons notre appel en faveur d'un cessez-le-feu complet et immédiat en Ukraine et de la reprise de négociations directes.

Nous soutenons la proposition d'un dialogue direct entre l'Ukraine et la Russie - avec la participation active des États-Unis et de l'Europe - pour instaurer un cessez-le-feu à partir de la ligne de contact, et nous soutenons la poursuite de négociations constructives, fondées en particulier sur les paramètres suivants :

- Pas de paix sans l'Ukraine. Tout accord de paix doit être négocié avec la participation pleine et continue de l'Ukraine.
- Aucun accord concernant les intérêts et la sécurité européens ne peut être négocié sans les Européens. Tout élément de négociation lié à l'UE et à l'OTAN nécessiterait le consentement, respectivement, de l'UE et de ses États membres, et de celui des Alliés de l'OTAN.
- Les avoirs russes resteront immobilisés jusqu'à ce que la Russie cesse sa guerre d'agression et indemnise l'Ukraine pour les dommages causés par la guerre.

## **II. Soutien à l'Ukraine et pression sur l'économie de guerre russe**

Nous continuerons à soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire, y compris par de l'aide militaire, financière et civile.

Nous convenons d'accroître la livraison de systèmes de défense aérienne, d'intercepteurs et de moyens de longue portée. Conscients de la menace croissante posée par l'utilisation de missiles balistiques et de l'importance grandissante des capacités de défense pour la sécurité du continent européen, nous saluons l'annonce de la création de la Coalition contre les missiles balistiques et nous nous déclarons prêts à travailler sans relâche au développement de capacités antibalistiques supplémentaires. Nous saluons également les décisions d'accorder à l'Ukraine des licences pour la production d'intercepteurs.

Nous nous engageons à intensifier la pression économique sur la Russie aussi longtemps qu'elle continuera d'attaquer l'Ukraine. Nous continuerons de renforcer nos sanctions et de coordonner notre action pour empêcher leur contournement.

Nous continuerons également de prendre des mesures pour perturber la flotte fantôme russe, dans le plein respect du droit international et, en particulier, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Nous agissons de manière plus systématique et coordonnée, notamment par des mécanismes dédiés au sein de la Coalition, afin d'intensifier les opérations d'arraisonnement et les contrôles pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient ces navires.

Nous travaillerons ensemble pour tirer les leçons de l'expérience acquise et faciliter le partage de renseignements, développer des approches opérationnelles communes et coordonner le soutien des États volontaires aux opérations nationales entreprises par un État participant.

## **III. Garanties de sécurité pour l'Ukraine**

Nous convenons que la sécurité de l'Ukraine et sa capacité à se défendre revêtent une importance cruciale pour garantir l'avenir de la sécurité collective euro-atlantique.

Nous saluons la déclaration ferme de soutien du président Trump aux garanties de sécurité, lors du sommet de l'OTAN à Ankara.

Nous réaffirmons, comme le prévoit la Déclaration de Paris du 6 janvier 2026, qu'un accord de paix durable devra s'appuyer sur des garanties de sécurité politiquement et juridiquement contraignantes qui seront mises en œuvre une fois qu'un cessez-le-feu sera entré en vigueur, en complément des accords bilatéraux de sécurité et conformément à nos dispositions juridiques et constitutionnelles respectives. Ces garanties seront défensives par nature. Leur objectif est d'empêcher une reprise de l'agression russe contre l'Ukraine et d'assurer la stabilité et la sécurité en Europe. Elles s'accompagneront d'une aide militaire de long terme aux Forces armées de l'Ukraine.

Nous saluons le fait que la Force multinationale pour l'Ukraine (MNF-U) soit prête à agir pour régénérer les forces ukrainiennes et apporter à l'Ukraine une réassurance au sein de son territoire, sur terre, dans les airs et en mer, à la demande l'Ukraine, une fois qu'un cessez-le-feu crédible sera en place. Des exercices auront lieu dans les mois à venir pour faire la démonstration de la capacité de la MNF-U à intervenir, une fois les hostilités cessées.

*[Traduit de l'anglais]*

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/07/13/determines-a-accelerer-les-progres-vers-la-paix-declaration-des-copresidents-de-la-coalition-des-volontaires>